



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Personnel

Question écrite n° 12477

### Texte de la question

M Marc Dolez attire l'attention de M le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire sur le decret no 88-704 du 9 mai 1988 regissant l'emploi des directeurs des ecoles nationales d'art. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les dispositions qu'il compte prendre pour reviser ce decret qui fait peser de nombreuses incertitudes, exclusions et desavantages, sur l'emploi des directeurs des ecoles nationales d'art.

### Texte de la réponse

Reponse. - Le decret no 88-704 du 9 mai 1988 a cree pour les sept ecoles nationales d'art (Dijon, Cergy-Pontoise, Bourges, Nancy, Nice, Aubusson et Limoges) un statut d'emploi de directeur de ces etablissements. Ce statut permet de nommer a la direction des ecoles nationales d'art non seulement des professeurs des ecoles nationales d'art, mais aussi des fonctionnaires provenant des corps d'inspection ou de conservation du ministere de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire. Les fonctionnaires detaches sur cet emploi beneficent desormais d'une bonification indiciaire de 100 points ; l'application du statut se traduit donc par une amelioration non negligeable de la remuneration des directeurs, pleinement justifiee par l'ampleur des responsabilites de chef d'etablissement qui leur incombent. Afin d'elargir le vivier au sein duquel pourront etre choisis les directeurs des ecoles nationales d'art, il semble souhaitable de rendre possible le recrutement de professeurs et directeurs des ecoles municipales d'art ainsi que de personnalites culturelles, meme si elles sont exterieures au ministere de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire. C'est pourquoi un examen des amenagements a apporter a ce nouveau statut est actuellement envisage dans le cadre de la reflexion d'ensemble portant sur la situation des etablissements d'enseignement des arts plastiques relevant du ministere de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire.

### Données clés

**Auteur :** [M. Dolez Marc](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 12477

**Rubrique :** Culture

**Ministère interrogé :** culture, communication, grands travaux et bicentenaire

**Ministère attributaire :** culture, communication, grands travaux et bicentenaire

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 2 mai 1989, page 1980